

Pascal Corminboeuf porte plainte contre Acusa

Fribourg Le ministre était accusé de négligence dans le domaine de la protection des animaux

Pascal Corminboeuf se fâche. Lundi, le conseiller d'Etat fribourgeois a porté plainte contre les responsables de l'«Association contre les usines d'animaux» (Acusa). Il répond ainsi aux virulentes accusations dont il avait fait l'objet il y a une dizaine de jours.

En effet, dans un tous-ménages distribué à large échelle dans le canton, Acusa dénonçait sa négligence supposée en matière de protection des animaux. Photo à l'appui, la revue fait état de plusieurs cas de maltraitements en terre fribourgeoise. Et de faire porter le chapeau à Pascal Corminboeuf: «La situation ne changera pas aussi longtemps qu'un conseiller d'Etat, dédaignant les

animaux, sera en charge d'appliquer la loi», écrit Acusa. Qui demande aux électeurs de ne plus voter «pour ce conseiller d'Etat sans pitié».

Selon le ministre, ces allégations «s'appuient sur des photographies prises d'une manière tellement ciblée qu'elles deviennent trompeuses». Après vérification, le magistrat est en mesure d'affirmer que la législation est respectée dans les exploitations visées, mis à part quelques points secondaires. Et d'estimer qu'Acusa, qui n'hésite pas à le qualifier de «déchet», l'a fait passer pour un être méprisable. Pascal Corminboeuf souhaite donc que la vérité et son honneur personnel soient rétablis. **F. Mn**